SUPPLEMENT DE L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 AVRIL 1852.

[illegible] LOUISIANE. [illegible] Quatrième Législature [illegible]

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mardi, 2 mars 1852.

[illegible] se réunit conformément à l'a[illegible]

[illegible] nominal ayant été fait, 71 membres [illegible]

[illegible] est lu et approuvé.

[illegible] a demandé et a obtenu permission [illegible] pour autoriser l'achat d'un portrait en [illegible] Président des Etats-Unis, Z. [illegible] portrait sera pendu dans la [illegible] des Représentans.

[illegible] passa alors à l'ordre spécial du [illegible] ayant le comité de finance à ue [illegible] le bill général d'allocations, au[illegible] pour les compagnies militaires [illegible]

[illegible] la dite résolution a été référée au [illegible] avec instructions de faire un [illegible] lequel rapport devra être [illegible] pris en considération.

[illegible] membres suivants ont présenté les péti[illegible]

[illegible]—Pétition de N. H. Bray, de la [illegible]

[illegible]—Pétition de citoyens de la pa[illegible] Vermillion, demandant l'abrogation de [illegible] 3109 du Code Civil; référées au comité [illegible]

[illegible] Commandeur—Pétition de Henry Ritter [illegible] collecteur de taxes d'Etat de la paroisse de [illegible] référée au comité de finance.

[illegible] McCutchen—Pétition au sujet de la tem[illegible] déposée sur le bureau, la Chambre [illegible] sur ce sujet.

[illegible] membres suivants ont été présentées [illegible] suivants :

[illegible] Scarborough—Résolution conjointe invi[illegible] Sénateurs et Représentans au Con[illegible] établir une poste, faisant service [illegible] par semaine, de Vidalia, via Harrison[illegible] Columbia, jusqu'à Monroe, et de Shreve[illegible] Minden, Vernon, jusqu'à Trenton.

1re lecture.

M. Thompson, de Jackson—Il est résolu, Que [illegible] commissaires nommés par le Gouverneur, [illegible] à un acte approuvé le 20 décem[illegible] pour réviser les Codes, et consolider [illegible] des statuts de cet Etat, sont invités et [illegible] de soumettre à cette Chambre les rai[illegible] qui les ont empêchés de se conformer aux [illegible] d'un acte intitulé : Acte relatif aux [illegible] des Lois de cet Etat, approuvé le 21 [illegible] 1850.

[illegible] plus résolu, Que le greffier de la [illegible] requis de transmettre une copie de [illegible] dite résolution, aux dits commissaires.

[illegible] motion, les dites résolutions ont été adop[illegible]

M. Rivers—Il est résolu, Que la somme de [illegible] est, par la présente, affectée—du fonds de [illegible] casuelles de la Chambre—à l'achat [illegible] portrait en pied du ci-devant Président des Etats-Unis, Zachary Taylor, peint par T. B. Thorpe, et exposé actuellement au Capitole; lequel portrait sera pendu dans la Chambre des Représentans.

Il est résolu, Que la dite somme sera payée du dit fond, sur le certificat de l'Orateur de la Chambre, certifiant que le dit portrait a été livré, encadré et complet, pour l'usage de la Chambre.

Sur l'adoption de la dite résolution, MM. Thompson, de Ste-Hélène, et Ryan ont demandé l'appel nominal, lequel ayant eu lieu, il y a paru que,

MM. Arceneaux, Augustin, Bartlett, Barrilleau, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Commandeur, Couvillion, Cole, Day, Dalferès, Dewees, Edwards, Foucher, Gardiner, Grayson, Harang, Harry, Heard, Hopkins de Pointe-Coupée, Johnson, Lagroue, Lambert, Lewis, Livingston, Looney, Lumsden, McCutchen, Meehan, Morgan, Mosse, Munday, Parham, Payne, Price, Phillips, Pugh, Ranney, Rivers, Richardson, Robin, Rogers, Robertson, Ronquillo, Scarborough, Smart, Solomon, Summers, Taylor, Thompson, de Jackson, Thompson de Ste-Hélène, et Vaughn—57 membres ont voté affirmativement, et que

M. Castillo, Damouchel, Hough, Hughes, Leeds, Peck, Pujo, Ryan, Weisheimer et Williamson—10 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite résolution a été adoptée.

M. Price—Il est résolu, Qu'un comité de 5 membres est nommé, avec permission de siéger immédiatement, et il est invité à rapporter un bill, allouant [illegible] mille piastres pour l'achat d'un monument convenable du Gen. Z. Taylor, ci-devant Président des Etats-Unis.

Sur la motion de déposer sur le bureau, MM. Ryan et Day ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que,

MM. Arceneaux, Augustin, Berry, Chaplin, Castillo & Carr, Couvillion, Day, Dewees, Edwards, Grayson, Harang, Harry, Hough, Hughes, Johnson, Lagroue, Lambert, Lewis, Livingston, Meehan, Moss, Munday, Parham, Payne, Phillips, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Robertson, Scarborough, Smart, Terrell, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et Weisheimer—37 membres ont voté affirmativement, et que MM. Bartlett, Barrilleau, Barrow, Blocksom, Commandeur, Cole, Dalferès, Foucher, Gardiner, Heard, Hopkins, Looney, Lumsden, McCutchen, Moreau, Morgan, Mosse, Peck, Price, Pujo, Ranney, Ronquillo, Ryan, Solomon, Summers, Taylor, Thompson, de Jackson, Williamson—28 membres votent négativement.

En conséquence, la dite résolution a été déposée sur le bureau.

M. Moss—Il est résolu, Que le comité d'éducation publique, est invité de s'enquérir de l'opportunité de fournir, des fonds prélevés pour l'usage des écoles, un fonds commun qui serait prêté, à l'instar, et d'établir un taux uniforme de compensation aux professeurs, et de faire un rapport à ce sujet, par bill ou autrement.

Sur motion, adoptée.

Par un message du Sénat, par son secrétaire, J. B. Walton, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants, intitulés :

Acte pour venir au secours de J. K. Gorman;

Acte pour venir au secours de Joseph Ferdinand d'Hébécourt;

Acte pour amender l'article 1138 du Code de Procédure.

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat, avec amendement, aux bills suivants :

Acte pour changer l'époque des sessions de la Cour de District, du 7me District Judiciaire.

Résolution conjointe relative à la bibliothèque d'Etat.

Le concours de la Chambre est requis aux dits amendements.

Par le même message le concours de la Chambre est requis aux bills suivants :

Acte pour émanciper Robert H. Doherty et sa femme Sarah A. Smith.

Acte pour venir au secours d'Augustin Dufour.

Acte pour légaliser la taxe de $25,000, imposée le 21 décembre 1851 par le jury de police de Pointe-Coupée.

Acte faisant une allocation pour les frais dans certains procès, dans la paroisse de Madison.

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse de Catahoula.

Acte pour venir au secours de Benj. F. Thompson et autres.

Acte relatif aux cautionnements dans certains cas.

Acte pour autoriser l'amélioration du Bayou Cross et de la navigation des Lacs &c. qui le joignent.

Résolution conjointe, invitant l'ingénieur de l'Etat à faire certains travaux.

La Chambre a passé ensuite au bill du Sénat intitulé :

Acte faisant une allocation pour l'amélioration de la navigation du Bayou Vermillion; conformément à la recommandation de l'ingénieur de l'Etat.

Sur motion, ledit bill a été mis à l'ordre du jour pour mardi, le 9 mars, immédiatement après la lecture du journal.

M. Moise, de la part du comité judiciaire auquel avaient été référés les bills intitulés :

Acte pour autoriser Leon Claude et sa femme [illegible] Baudry, en premier mariage Madame Jean [illegible], à adopter Camille Bernard Degaille, et à changer son nom en celui de Camille Bernard Claude;

Acte pour pourvoir à la détention sûre de personnes condamnées pour crimes;

Acte pour autoriser John Upton et sa femme à adopter Ellen Wilson, mineure;

Acte concernant les vagabonds;

Acte pour supprimer d'une manière plus efficace le trafic avec esclaves;

[illegible] un rapport favorable aux dits bills.

[illegible] motion, les bills intitulés;

Acte concernant les vagabonds;

Acte pour supprimer le trafic avec esclaves, ont été mis à l'ordre du jour, pour mardi, le 9 mars, immédiatement après la lecture du journal.

Le même membre de la part du même comité auquel avaient été référés les bills intitulés :

[illegible] relatif aux honoraires des greffiers des Cours de District;

Acte du Sénat intitulés :

Acte pour empêcher la vente de liqueurs fortes [illegible];

Acte pour définir et fixer les honoraires des [illegible] de paroisses et notaires publics;

Acte pour régulariser l'exercice de la profession d'avocat dans l'Etat de la Louisiane.

Acte pour amender la 11me section d'un acte [illegible] la mise en vigueur du système judiciaire, approuvé le 29 mai 1846;

Acte pour régler les devoirs des conservateurs des hypothèques;

[illegible] rapporté les dits bills avec un rapport défavorable.

Le même membre de la part du même comité auquel avaient été référés les bills intitulés :

Acte pour incorporer la ville de Port-Hudson dans la paroisse de Est-Feliciana;

Acte pour exempter du paiement de taxes la [illegible] Fellows Hall, et le terrain sur lequel il est [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] les dits bills avec amendements.

[illegible]

M. Phillips de la part du même comité auquel avait été référée la pétition de Rufus D. Kilgore et femme, l'a rapportée par bill intitulé :

Acte pour autoriser Rufus D. Kilgore et sa femme Sarah E. Kilgore, à adopter Robert Bliss Read, et à changer son nom en celui de Robert Read Kilgore.

M. Selby au nom du même comité auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour régler les droits des femmes mariées.

A rapporté, par substitut intitulé :

Acte pour définir les droits des femmes mariées en certains cas.

Sur motion, le dit bill a été mis à l'ordre du jour pour samedi le 6 mars.

M. Moise de la part du même comité auquel avait été référé un

Acte pour venir au secours de Benjamin K. Stephens et Thomas Rowan, de la paroisse de Caddo, y a fait un rapport défavorable.

Le même membre de la part du même comité auquel avaient été référées les résolutions du jury de police de la paroisse Plaquemines et certaines résolutions au sujet de la compensation des coroners, a rapporté par bill intitulé :

Acte concernant les coroners.

Sur motion ledit bill a été mis à l'ordre du jour pour mardi le 9 mars immédiatement après la lecture du journal.

M. Phillips de la part du même comité auquel avait été référé le bill du Sénat intitulé :

Acte pour pourvoir à la taxation convenable des frais de shérifs et greffiers, a rapporté par substitut sous le même titre.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le mémoire de H. B. Penrock, a rapporté par bill intitulé :

Acte pour pourvoir au jugement de procès où les juges se sont récusés.

M. Parham au nom du comité de finances, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour changer la manière de payer les dépenses dans les affaires criminelles dans l'Etat, l'a rapporté sans amendements.

Sur motion, ledit bill a été mis à l'ordre du jour pour mercredi le 3 mars, de suite après la lecture du journal.

Le même membre de la part du même comité rapporte les bills suivants :

Acte pour abroger un acte pour la protection de l'arsenal public à la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er avril 1833;

Acte pour abroger un acte intitulé : acte pour autoriser l'emploi d'un gardien du régiment de Washington, approuvé le 23 avril 1846.

Qui ont été référés au comité de milice avec instructions d'en faire un rapport de suite.

Le même membre de la part du même comité rapporte les bills suivants :

Acte pour abroger la 9me section d'un acte intitulé : acte pour augmenter le revenu de l'Etat et réduire les salaires de certains officiers et pour d'autres objets, approuvé le 5 avril 1843.

Acte pour abroger un acte intitulé : acte pour amender un acte intitulé acte pour augmenter le revenu de l'Etat et pour réduire les salaires de certains officiers et pour d'autres objets, approuvé le 10 mars 1845.

Le même membre de la part du même comité rapporte le bill suivant :

Acte pour autoriser le trésorier de l'Etat et l'auditeur des comptes publics, à faire usage de balances des sommes qui n'ont pas été dépensées.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses différentes lectures, et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

M. Moise, au nom du comité d'institutions charitables auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour exempter du paiement de taxes les propriétés appartenant à l'Association pour venir au secours d'Orphelins, le rapporte à la Chambre sans amendements.

M. Harang au nom du comité de réclamations auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour venir au secours de Doniel Hoard, le rapporte à la Chambre en demandant qu'il soit référé au comité de finance,—accordé.

Le même membre au nom du même comité, auquel avait été référée la pétition de B. Dellepiano, demandant du secours, y a fait un rapport défavorable.

M. Richardson, de la part du comité des terres publiques, auquel avait été référée la pétition de certains citoyens de Catahoula et Bienville, et le bill intitulé :

Acte pour la construction d'une levée à travers la "Machoire de l'Ours," a fait un rapport défavorable aux dits bills.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour allouer une certaine compensation aux régistres et receveurs des différents districts de terres des Etats-Unis, dans l'Etat de la Louisiane, l'a rapporté avec un substitut pour la 1ère section.

Le même membre, au nom du même comité, auquel avait été référé le bill du Sénat, intitulé :

Acte pour venir au secours de Wm. Micou, P. B. Ramsey et G. W. Ramsey, de la paroisse Ouachita, le rapporte à la Chambre sans amendements.

M. Richardson, de la part du comité spécial nommé pour examiner les comptes des commissaires des édifices publics, a présenté le rapport suivant :

Rapport du comité spécial, nommé pour examiner des comptes soumis par les commissaires des édifices publics.

Après un examen minutieux des comptes du commissaire-agent, votre comité est pleinement satisfait de la manière dont les intérêts de l'Etat ont été sauvegardés, dans la répartition des fonds alloués pour achever le Capitole, et présente ci-annexé un état concis des dits comptes, dont les détails et les pièces à l'appui ont été examinés et certifiés par votre comité;

Balance entre les mains des commissaires le 19 février 1852	$470 01
Dû à la même date dans le trésor, à leur crédit, reçue depuis par eux	35,746 45
Montant de l'allocation faite par la dernière Législature	30,000 00
Montant reçu de la vente de vieux matériaux	1,057 15
Montant net d'un emprunt fait à la Banque de la Louisiane et celui fait par D. D. Avery	14,979 00
Total	$82,282 65

Votre comité trouve que les déboursés pendant la même époque ont été :

Balance payée sur le contrat pour briques à McHatton, Pratt & Co.		$1,662 04
A Newton Richard, marbre		10,000
" pour plusieurs bills de quincaillerie, &c,		4,398 01
" pour peintures, huiles, &c,		1,593 10
Montant payé pour sculptures		7,146 90
" " bois, planches, &c,		2,577 72
" à l'architecte		5,010 00
" pour modèles, panneaux, &c,		6,303 70
" dépenses casuelles		351 70
" chaux, ciment, plâtre, &c,		2,162 75
" frais de transport		1,033 73
" clous		125 00
" charpentiers, journaliers, plâtriers, &c, &c,		39,198 04
Total		$82,123 00
Et laissant une balance entre les mains des commissaires de		159 65
		$82,282 65

laquelle somme de $159 65 est le surplus de leurs recettes ci-dessus mentionnées, après la déduction des déboursés. Il reste encore quelques dettes qui exigent une allocation de la présente Législature. Parmi ces obligations se trouve la somme de $15,000 que les commissaires ont été forcés d'emprunter pour ne pas suspendre les travaux nécessaires à l'achèvement du Capitole, ou au moins pour le mettre en état de recevoir les membres de la Législature actuelle, ainsi que le démontre plus pleinement le rapport des dits commissaires.

Le dit emprunt à la Banque de la Louisiane est de	$12,000 00
A D. D. Avery, est de	3,000 00
Montant dû pour matériaux	6,000 00
Do du do travaux et matériaux nécessaires à l'achèvement, &c.	5,500 00
Montant d'allocation nécessaire	$26,500 00

A ce propos, votre comité croit de son devoir d'appeler votre attention à la condition déplorable de l'enclos autour des terrains sur lesquels est érigé le Capitole. Le dit enclos n'avait été construit que pour service temporaire, et maintenant ne suffit plus à la protection de l'édifice. Votre comité recommande donc qu'un enclos convenable soit fait pour protéger la propriété de grande valeur, qui est aussi la propriété de l'Etat. Et il recommande qu'un grillage en fer soit posé autour des terrains appartenant au Capitole, d'une hauteur de six pieds et demi au moins, dont le coût ne devra pas être pas plus de $10,000, payable en mars 1853.

Votre comité recommande aussi qu'un Bureau de Commissaires soit nommé composé du Gouverneur, Auditeur et Trésorier de l'Etat, dont le devoir sera de recevoir des Commissaires actuels, les édifices publics, de faire un règlement avec les Commissaires actuels, et de nommer une personne convenable avec un salaire de $— pour garder et prendre soin de la propriété de l'Etat.

Enfin, votre comité, guidé par un sentiment de justice, croit de son devoir de recommander une compensation raisonnable au commissaire-agent, qui jusqu'à présent a dévoué une partie de son temps précieux à surveiller les intérêts de l'Etat, au détriment des intérêts qu'il avait ailleurs. L'examen de ses comptes de dépenses et recettes, démontre combien ses travaux ont été constants et laborieux depuis l'année 1847. Et nous ne pouvons croire que la Législature refusera d'allouer comme compensation pour ses services, une partie de la somme économisée par lui à l'Etat par sa surveillance. Jusqu'à présent il n'a reçu que $2,500; et nous conseillons une compensation de 2 pour cent sur le montant des déboursés.

[Signé] W. S. PARHAM, Rapporteur.

M. Harang, au nom du comité spécial auquel avaient été référés les bills du Sénat, intitulés ;

Acte pour fixer le siége de justice de la paroisse de Lafourche Interne.

Et le bill intitulé :

Acte relatif aux inspecteurs de routes et levées de la paroisse de Lafourche Interne, les rapporte à la Chambre sans amendements.

Les membres suivants ont donné avis qu'ils présenteraient les bills suivants :

M. Cole—Acte pour venir au secours des propriétaires du chemin de fer de Clinton et Port Hudson.

M. Augustin—Acte pour changer l'époque des élections d'officiers de paroisse dans la paroisse d'Orléans.

M. Barrow—Acte pour amender un acte intitulé : acte accordant à H. B. Favrot le privilége [illegible] sur le Mississipi, à la ville de [illegible] approuvé le 29 mars 1840.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, qui, après dispense des règles, ont subi leurs 1re et 2de lecture et ont été référés à leurs comités respectifs :

M. Price—Acte relatif à la nomination d'estimateurs dans des cas de saisie.

Référé au comité judiciaire.

M. Thompson, de Jackson—Acte pour venir au secours de George McCranie et Sidney McCranie, héritiers mineurs de Malcolm McCranie, décédé.

M. Day—Acte pour empêcher l'obstruction à la navigation de la baie d'Atchafalaya et les cours d'eau qui s'y jettent.

Référé au comité judiciaire.

Seconde Lecture.

La Chambre a passé alors aux bills intitulés :

Acte pour autoriser l'échange entre les juges du 13me et 15me districts judiciaires sous certaines restrictions;

Acte pour amender la 2de section d'un acte pour exempter de service de jury et de milice les pompiers de la paroisse de Jefferson;

Les dits bills, après dispense des règles ont subi leurs différentes lectures et ont passé avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour prendre en considération les bills intitulés :

Acte relatif à l'Asile des aliénés ;

Acte pour pourvoir à la construction de 200 cellules additionnelles dans le pénitentiaire;

Acte pour pourvoir au règlement avec W. Pratt, de la maison McHatton, Pratt et Co., ci-devant fermiers de l'pénitentiaire;

Acte pour venir au secours de la société des artisans de la Nouvelle-Orléans.

M. Selby au fauteuil.

Après quelques instans, le comité s'est levé et a rapporté qu'il avait adopté tous les susdits bills.

La Chambre passe alors aux bills suivants :

Acte relatif à l'Asile des aliénés;

Acte pour pourvoir au règlement avec W. Pratt, de la maison Mc Hatton, Pratt & Co., ci-devant fermiers du pénitentiaire;

Acte pour pourvoir à la construction de 200 cellules additionnelles dans le pénitentiaire.

Sur motion après dispense des règles, les dits bills ont subi leur 2me lecture et ont passé avec leurs titres.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite à la 2de lecture du bill intitulé :

Acte pour venir au secours de la société des Artisans de la Nouvelle-Orléans

Sur la motion d'adopter le dit bill, MM. Parham et Scarborough, ont demandé l'appel nominal, lequel ayant eu lieu, il a paru que :

MM. Augustin, Barrow, Castillo, Campbell, Commandeur, Curry, Devergès, Dewees, Deslondes, Damouchel, Fleming, Foucher, Hawthorn, Heard, Hopkins, de la Pointe Coupée, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lumsden, Meehan, Mosse, Moss, Munday, Payne, Peck, Price, Pujo, Ranney, Ronquillo, Ryan, Sever, Simpson, Story, Summers, Taylor et Weisheimer—39 membres ont voté affirmativement, et que :

MM. Arceneaux, Bartlett, Barilleau, Berry, Blocksom, Chaplin, Chapman, Carr, Connelly, Couvillion, Cole, Day, Dalferès, Edwards, Gardiner, Grayson, Hough, Lewis, Livingston, Looney, McCutchen, Morgan, Nunez, Parham, Phillips, Powell, Pugh, Richardson, Robin, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby, Terrell, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et Williamson—39 membres ont voté négativement.

L'Orateur ayant voté affirmativement, le dit bill a été adopté et a été mis à l'ordre du jour pour demain.

Sur la motion de M. Campbell d'ajourner MM. Campbell et Ryan ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Arceneaux, Carr, Campbell, Connely, Couvillion, Desondes, Foucher, Harang, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Hong, Livingston, Lumsden, Parham, Peck, Pujo, Rogers, Robertson, Ryan, Selby, Story, Terrell, Weisheimer et Williamson—27 membres ont voté affirmativement; et que

MM. Augustin, Barilleau, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Castillo, Chapman, Commandeur, Cole, Curry, Day, Dalferès, Devergès, Dewees, Edwards, Fleming, Gardiner, Grayson, Hawthorn, Heard, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lewis, Looney, McCutchen, Meehan, Morgan, Moss, Munday, Nounez, Payne, Price, Phillips, Powell, Pugh, Ranney, Richardson, Robin, Ronquillo, Scarborough, Smart, Sever, Simpson, Solomon, Summers, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn—52 membres ont voté négativement.

En conséquence la dite motion a été perdue.

Ordre spécial.

SECONDE LECTURE.

La Chambre a pris en considération le bill intitulé :

Acte pour exempter de la saisie et vente le domicile d'un propriétaire, et aussi pour exempter pour loyer de la saisie et vente et de la saisie arrêt, certaines propriétés personnelles et certains effets, les salaires du travail et les compensations pour services rendus dans une profession ou autrement.

Sur la lecture de la première section, M. Grayson a fait la motion de retrancher les mots contenus depuis les 9me et 13me lignes, lesquels mots sont comme suit, savoir: "bien entendu qu'il sera à l'option du débiteur sous saisie de choisir toute autre propriété qui lui appartiendra, au lieu du domicile, jusqu'à la valeur de mille piastres, laquelle propriété sera exempte de la saisie et vente."

M. Summers a offert le bill suivant comme un substitut pour le bill entier, savoir :

Acte pour pourvoir à une propriété domiciliaire et à la mettre à l'abri d'être saisie.

Section 1—Il est décrété &c., que tout individu qui, résidant dans les limites d'une ville incorporée, soit une famille et sera propriétaire, de bonne foi, d'un lot de terre n'ayant pas plus de quarante pieds de face, et pas plus de cent soixante pieds de profondeur, qui sera habité ou non ou résidant à la campagne, sera propriétaire d'un morceau de terre n'ayant une superficie qui n'excèdera pas que vingt arpents, qu'il soit amélioré ou non, laquelle propriété sera appelée: "propriété domiciliaire," que la dite propriété sera exemptée de la saisie et vente.

Section 2—Il est de plus décrété, &c., qu'afin qu'une propriété puisse avoir droit à l'exemption prescrite dans la section précédente, il en sera enregistré une description exacte et fidèle au bureau du conservateur des hypothèques de la paroisse dans laquelle la dite propriété est située dans un livre tenu à cet effet par le conservateur et qui sera appelé: "Livre de la propriété domiciliaire; mais qu'aucune propriété ne sera en vertu de cet acte, exemptée d'être vendue pour non paiement des taxes imposées conformément à la loi, ou pour une dette contractée pour l'achat de la dite propriété, ou antérieurement à l'enregistrement de la description de la dite propriété ainsi qu'il est ci-dessus prescrit :

Sect. 3—Il est du plus décrété &c., que la propriété domiciliaire prescrite par cet acte devra appartenir conjointement au mari et à la femme, et à la mort de l'un des deux, elle appartiendra au survivant seul; et que la dite propriété domiciliaire, pendant le mariage, ne pourra être vendue, hypothéquée, donnée ou autrement aliénée ou grevée sans le consentement du mari et de la femme.

Section 4—Il est de plus décrété, &c., que chaque fois que la propriété domiciliaire sera vendue, il sera du devoir du notaire public qui passe l'acte, avant de le délivrer à l'acquéreur, d'en faire rayer l'enregistrement.

Section 5—Il est de plus décrété, &c., que cet acte sera en force dès et après sa passation et que toutes lois ou parties de lois qui seront en conflit avec cet acte ou qui seront contraires à quelques unes de ses dispositions, soit et demeurent, par le présent abrogées.

Sur motion le dit bill a été déposé sur le bureau.

Pendant la discussion, la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain 10 heures.

MERCREDI, 3 mars, 1852.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, 73 membres sont présents.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

M. Williamson de la part du comité de milice auquel avaient été référés les bills suivants :

Acte pour abroger un acte intitulé : acte pour la protection de l'arsenal public de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er avril 1833, a rapporté par substitut intitulé :

Acte pour protéger l'arsenal de la Nouvelle-Orléans.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé : Acte pour autoriser l'emploi d'un gardien pour l'arsenal du régiment de Washington, approuvé le 23 avril 1846, a rapporté par substitut intitulé :

Acte pour autoriser l'emploi d'un gardien pour l'arsenal du régiment de Washington.

Le même membre au nom du même comité rapporte les bills suivants :

Acte pour faire revivre un acte du 21 mars 1850 pour le maintien des corps militaires de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour faire revivre l'acte du 21 mars 1850 pour le soutien du bataillon d'artillerie, de l'artillerie Washington, et de l'artillerie Donaldson.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référée une résolution du comité de finance, rapporte les susdits bills conformément aux instructions dudit comité.

La Chambre passe ensuite à la résolution suivante :

Résolu que le comité de finance est, et par la présente demeure invité, à ne pas inclure dans le bill général d'allocations, aucune allocation pour les compagnies militaires de l'Etat;

M. Lumsden a présenté la résolution suivante comme substitut :

Il est résolu que le comité de finance est invité à pourvoir, dans le bill général d'allocations, aux paiements suivants: au bataillon d'artillerie $2000, pendant deux ans; à la première division de la milice volontaire de la Louisiane dans la Nouvelle-Orléans, $2500 annuellement, pendant deux ans; à l'artillerie de Washington, $500 annuellement, pendant deux ans; à l'artillerie de Donaldsonville $500 annuellement pendant deux ans.

M. McCutchen a présenté l'amendement suivant : "aux gardes de Washington et de Bâton Rouge $500, annuellement, pendant deux ans.

M. Cole a fait la motion d'amender en ajoutant : "à l'artillerie de Clinton $500 annuellement pendant deux ans, et à la cavalerie d'Est Feliciana $500 annuellement pendant deux ans.

M. Smart a fait la motion d'ajouter : $1000 pour 1852 et $1000 pour 1853, lesquelles sommes devront être payées à toute compagnie militaire qui pourra être organisée dans la paroisse de Sabine.

M. Berry a fait la motion d'amender en ajoutant : que la somme de $500 pour 1852 et de $500 pour 1853, soit allouée aux gardes de Natchitoches, laquelle somme devra être payée au capitaine de la dite compagnie.

La motion d'adopter l'amendement de M. Berry a été perdue.

L'amendement de M. Smart a été perdu.

L'amendement de M. Cole a été perdu.

Sur la motion d'adopter le substitut à la résolution du comité de finances avec l'amendement de M. McCutchen, MM. McCutchen et Munday ont demandé l'appel nominal, lequel ayant eu lieu il a paru que MM. Augustin, Barrow, Castillo, Chapman, Commandeur, Curry, Dewees, Deslondes, Flemming, Foucher, Hopkins, de Pointe-Coupée, Hughes, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lumsden, McCutchen, Meehan, Moreau, Mosse, Peck, Price, Powell, Ranney, Robertson, Ronquillo, Sever, Simpson, Solomon, Story, Théard, Waterman et Weisheimer,—31 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Arceneaux, Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Connelly, Couvillion, Cole, Day, Dalferes, Edwards, Grayson, Harang, Harry, Heard, Hough, Johnson, Lewis, Livingston, Looney, Morgan, Munday, Nounez, Parham, Payne, Prescott, Phillips, Pugh, Pujo, Rivers, Richardson, Robin, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Summers, Taylor, Terrell, Thompson, de Jackson, Thompson de Ste-Hélène, Vaughn, Williamson et White—45 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit substitut a été perdu.

Sur motion la résolution d'instructions du comité de finances a été adoptée.

Par un message du Sénat par son secrétaire J. B. Walton, la signature de l'Orateur est requise aux bills suivants du Sénat.

Acte pour subroger la ville de Jefferson aux droits du Bourg de Freeport.

Acte pour forcer le paiement de la taxe de milice, par les shérifs et collecteurs.

Résolution conjointe relative aux certificats émis par Richardson Louck, ci-devant régistre des terres;

Acte concernant les licences accordées aux cafés, et la vente de liqueurs fortes dans l'Etat;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Jefferson, approuvé le 9 mars 1850;

Acte pour fixer la limite entre la paroisse Rapides, et les paroisses de St-Landry et Calcasieu;

Acte accordant le privilége au principal de l'Académie de Marksville, dans la paroisse d'Avoyelles, de conférer des degrés littéraires aux élèves de ladite institution;

Acte ajoutant une portion de la paroisse de Natchitoches à la paroisse de Rapides.

Par le même message la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills de la Chambre intitulés :

Acte pour pourvoir à l'élection de 2 collecteurs de taxes d'Etat dans et pour la paroisse de Jefferson dans cet Etat;

Acte relatif à la compagnie de Navigation de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour venir au secours de la veuve et héritiers de W. Mayo;

Acte pour réduire le prix des terres de séminaires accordées par acte du Congrès à l'Etat de la Louisiane, le 3 mars 1827.

M. Barilleau, au nom du comité d'enrôlements, rapporte qu'il a soumis les susdits bills au Gouverneur pour sa signature.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat au bill suivant intitulé :

Acte pour incorporer la ville d'Alexandrie.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants.

Acte pour venir au secours de Henry Ryan;

Acte pour venir au secours de David Clark de la paroisse de Rapides;

Résolution conjointe, invitant le Gouverneur à livrer à J. P. Benjamin, élu sénateur au Congrès, ses lettres de créance;

Acte pour étendre un acte intitulé : acte pour étendre un acte pour incorporer les habitans d'une portion de Lafourche Interne, sous la dénomination de la Congrégation de l'Eglise catholique et romaine de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1831.

M. Connelly de la part du comité réuni, nommé pour répartir l'Etat en districts, rapporte par bill intitulé :

Acte pour diviser l'Etat en districts congressionels.

Sur motion, ledit bill a été lu et la Chambre en a ordonné l'impression.

M. Sever, avec permission, a présenté le bill suivant, qui, après dispense des règles, a été référé au comité judiciaire :

Acte pour abolir les hypothèques légales et tacites, et pour amender les articles du Code Civil, qui créent de telles hypothèques, de manière à les remplacer par des hypothèques spéciales.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé les bills suivants :

Acte pour venir au secours de la veuve et héritiers de Wm Mayo;

Acte pour réduire le prix des terres de séminaires, accordées à l'Etat par acte du Congrès du 3 mars 1827.

Acte pour pourvoir à l'élection de 2 collecteurs de taxes d'Etat, dans et pour la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Ordre spécial du jour.

La Chambre passe ensuite à la 2me lecture du bill intitulé :

Acte pour dessécher, rendre cultivables et vendre les terres marécageuses et inondées, accordées à l'Etat de la Louisiane par un acte du Congrès, intitulé : Acte pour aider la [illegible] à dessécher les terres marécageuses y contenues, approuvé le 2 mars 1849.

Sur motion, les 1re, 2me et 3me sections ont été adoptées.

Sur motion, les 4me et 5me sections ont été adoptées avec amendements.

Sur motion, la 6me section a été adoptée.

Sur motion, les 9me, 10me, 11me, 12me, 13me, 14me, 15me et 16me sections ont été adoptées avec amendements.

Sur motion, la 17me section a été adoptée.

Sur motion, les 18me et 19me sections ont été adoptées.

Sur motion, les 20me et 21me sections ont été adoptées avec amendements.

M. Richardson a présenté ce qui suit, comme section additionnelle :

Sect. 22—Il est résolu &c; Que l'Etat ne sera responsable des frais encourus, en vertu des dispositions de cet acte, dans le cas d'achat des dites terres, que jusqu'à la valeur extrême de toutes les dites terres, à raison de $1 25 par arpent.

M. Phillips a présenté ce qui suit comme substitut.

Sect. 22—Il est décrété &c ; Que toutes dettes contractées et tout salaire pour services, seront payés des produits de la vente des dites terres, et qu'aucune dette contractée en vertu des dispositions de cet acte ne pourra être à la charge d'aucun autre fonds dans le trésor de l'Etat, qu'à celui provenant de la vente des dites terres marécageuses.

Sur motion, ledit substitut a été adopté.

M. Powell a présenté la section additionnelle suivante :

Il est de plus décrété, &c ; Que toute personne désirant, pour son certificat, choisir des terres qui n'auront pas été arpentées, sera autorisée à faire arpenter les dites terres par un arpenteur compétent, lequel arpentage devra s'accorder avec les arpentages des Etats-Unis et sera fait en vertu des mêmes lois et règlements, qui gouvernent de tels arpentages; et quand les arpentages ainsi faits, auront été approuvés par le régistre du bureau des terres, telle personne sera autorisée à choisir la dite terre, pourvu cependant que les frais du dit arpentage soient payés par l'individu désirant faire le choix.

Sur motion, rejetée.

M. Powell a présenté ce qui suit, comme section additionnelle ;

[illegible] Il est de plus décrété &c, Que le régistre du bureau des terres devra se procurer des plans certifiés de toutes les terres susnommées données à l'Etat, et devra marquer sur chaque lot de terre ach[etée], le nom du [ou] des initiales de l'acheteur, et devra aussi avoir un livre bien relié, dans lequel seront enregistrées les terres ainsi vendues, à qui vendues, la date et le prix; lesquels livres et plans seront soigneusement conservés, et seront considérés officiels. Et que la somme de $7,000 est affectée à l'effet de subvenir aux frais encourus en vertu de cet acte; laquelle somme sera payée en terres ou produits de terres, sur l'ordre du régistre du bureau des terres, selon les dispositions de cet acte;

Sur motion, adoptée.

M. Moise a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer la 23me section du bill, mardi prochain.

M. Connelly a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer la 3me section du bill, mardi prochain.

M. Terrell a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer la 20me section du bill, mardi prochain.

M. White a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer le reste des sections, le même jour.

Sur motion, le bill a été renvoyé à mardi prochain, immédiatement après la lecture du journal.

M. Barilleau, de la part du comité d'enrôlements, rapporte comme dûment enrôlés :

Acte pour venir au secours J. K. Gorman.

Acte relatif à la prescription.

Acte pour venir au secours de Joseph Ferdinand d'Hébécourt.

L'orateur ayant signé les dits bills, le greffier a été chargé d'y requérir la signature du Président du Sénat.

M. Moise, au nom du comité sur les institutions publiques et charitables, auquel avait été référé le bill intitulé : Acte pour établir une institution pour les sourds et muets et pour les aveugles; a rapporté le dit bill sans amendements.

Sur motion, le bill intitulé : Acte pour l'organisation de corporations pour des travaux d'amélioration et d'utilité, a été mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi, le 10 du courant, immédiatement après la lecture du journal.

Sur motion, le bill intitulé : Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandrie, a été mis à l'ordre spécial du jour pour jeudi, le 4 mars.

M. Ryan a introduit les bills suivants, et la Chambre s'étant dispensée des règles, les dits bills ont été référés au comité judiciaire :

Acte pour amender l'article 3287 du Code Civil.

Acte relatif aux procès criminels en cet Etat.

M. Powell a introduit le bill suivant, et la Chambre s'étant dispensée de ses règles, le dit bill a été référé au comité des réclamations.

Acte pour venir au secours de J. B. Hébert.

M. Parham, au nom du comité de finances, auquel avait été référé le bill du Sénat, intitulé ;

Acte pour venir au secours de Samuel Anderson; a rapporté le dit bill sans amendements.

La Chambre a alors pris en considération le bill intitulé : Acte pour exempter le domicile d'un propriétaire de la saisie et vente, et aussi pour exempter pour loyer de la saisie et vente et de la saisie arrêt certaines propriétés personnelles et certains effets, ainsi que le salaire du travail et la compensation, de services rendus dans une profession ou autrement.

Pendant la discussion du susdit bill, la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, A. M.

JEUDI, 4 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, 62 membres sont présents.

Le journal d'hier est lu et approuvé.

Les membres suivants ont présenté les pétitions suivantes :

M. Livingston—Pétition des paroisses Morehouse, Ouachita et Franklin; référée au comité des terres publiques.

M. Théard—Pétition de J. Bayon; référée au comité d'impressions.

M. McCutchen—Pétition de Wm Gil; référée au comité de milice.

M. Deslondes—Pétition de Jacques Chemin[ard]; référée au comité de milice.

M. Edwards—Pétition des citoyens de la paroisse St-Tammany;

Référée au comité d'améliorations internes.

M. Waterman—Pétition de la Compagnie de Pompiers No 14;

Référée au comité judiciaire.

M. Morgan—Pétition de citoyens de St-Landry, au sujet d'un bac;

Référée au comité d'affaires de paroisses.

M. Lathrop — Pétition de la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans;

Référée au comité de Commerce.

Sur motion, le bill suivant du Sénat a été renvoyé au comité judiciaire :

Acte pour fixer et définir les honoraires des recorders de paroisse et notaires publics.

Sur motion, le bill suivant a été référé au comité spécial, dont M. Munday est le rapporteur :

Acte pour pourvoir au domicile pour les veuves et enfants d'individus décédés.

M. Barilleau, de la part du comité d'enrôlements, rapporte comme dûment enrolés les bills suivants du Sénat :

Acte pour subroger la cité de Jefferson, aux droits du bourg de Freeport.

Acte pour fixer la limite entre la paroisse de Rapides et les paroisses de St Landry et Calcasieu.

Acte pour amender l'acte incorporant la ville de Jefferson, approuvé le 9 mars 1850.

Acte concernant les licences accordées aux cafés et la vente de liqueurs fortes dans cet Etat.

Acte accordant au principal de l'académie de Marksville, dans la paroisse d'Avoyelles, le privilége de conférer des degrés littéraires aux élèves de la dite institution.

Acte pour autoriser les shérifs et collecteurs de contraindre à payer la taxe de milice.

Acte ajoutant une portion de la paroisse de Natchitoches à la paroisse de Rapides.

Résolution relative aux certificats émis par Richard Loucks, ci-devant régistre du bureau des terres.

L'orateur ayant signé les dits bills, le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

Le même membre, rapporte aussi dûment enrôlé le bill intitulé :

Acte pour amender l'article 1138 du Code de Procédures.

L'orateur l'ayant signé, le greffier est chargé d'y requérir la signature du Président du Sénat.

Par un message du Sénat, transmis par son secrétaire, M. Walton, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants du Sénat :

Acte pour venir au secours de S. W. Dorsey.

Acte pour venir au secours de S. et R. Tilotson.

Acte autorisant et invitant le trésorier de l'Etat à collecter du Gouvernement Général certaines sommes dues pour la vente de terres marécageuses.

Acte pour venir au secours de Henry O. M. Enery, régistre du bureau des terres, à Monroe, Louisiane.

Acte pour venir au secours d'Alexander Pumter, vétéran de 1814 et 15.

Acte pour améliorer la Fausse Rivière.

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour autoriser l'achat du Digeste de Martin, du Digeste de Deslix et son Index Général, approuvé le 7 mars 1843.

Acte pour venir au secours de Charles H. Wagner.

Acte pour venir au secours de Thomas [illegible]

Par le même message, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants, intitulés :

Acte pour autoriser le trésorier de l'Etat à faire usage des balances d'allocations.

Acte relatif à l'intérêt sur des dettes dues.

Acte autorisant Marie Lysida Denègre-Dupré, f. c. l., femme de F. Azenor Métayer, de la paroisse de Natchitoches, à vendre certains esclaves.

Acte pour accorder pouvoir au jury de police de la paroisse de Catahoula de construire des levées dans ses limites.

Acte pour créer deux juges de paix additionnels dans et pour la paroisse de Rapides.

Acte supplémentaire à un acte intitulé : Acte pour amender un acte pour incorporer la ville de St-Martinville, approuvé le 17 février 1852.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel, dans et pour la paroisse Franklin.

Acte pour amender un acte relatif au tirage des jurés dans le 3me District Judiciaire.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un juge de paix additionnel dans et pour la paroisse de Jefferson.

Acte pour pourvoir à l'élection d'un constable additionnel dans la paroisse de Jefferson.

Acte pour amender l'acte intitulé : Acte pour amender l'acte pour incorporer l'église de St-Michel dans la paroisse de St-Jacques, approuvé le 13 mars 1837.

Acte relatif à ceux qui exercent la médecine.

Résolution pour inviter nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour l'établissement d'une route postale dont le service devra être fait dans des diligences à 4 chevaux, depuis l'embouchure de la Rivière Rouge jusqu'au bac de Barr, sur la Rivière Sabine.

Résolution accordant l'usage de la Rotonde et d'une des Chambres sur le rez-de-chaussée de la maison d'Etat, aux dames de l'Eglise méthodiste épiscopale.

Par le même message, la chambre est informée du concours du Sénat à l'amendement au bill du Sénat intitulé :

Acte pour pourvoir à l'expropriation de terres à l'usage de chemins de fer et autres travaux d'une utilité publique.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre à Chambre aux dits amendements.

Résolution conjointe invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour avoir enlevé certaines obstructions à la navigation du bayou Lafourche.

Acte pour autoriser Henry Valmont Babin, et sa femme Florestine Babin, à adopter Rebecca Malvina Hernandez.

Par le même message la Chambre est informée que le Sénat avait refusé son concours aux bills suivants de la Chambre :

Acte pour amender l'article 2,747 du Code Civil, aussi que la paroisse de Rapides est concernée;

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves et de personnes de couleur libres.

Par le même message la Chambre est informée que le président du Sénat avait signé les bills enrôlés de la Chambre intitulés :

Acte pour amender et fixer l'époque des sessions de la Cour de District dans les paroisses de Claiborne et Bienville, 17me district judiciaire.

M. Barilleau, de la part du comité d'enrôlements, rapporte qu'il a soumis à l'approbation du Gouverneur les susdits bills.

M. Théard a présenté la résolution suivante :

Résolu que le greffier de la Chambre aura le droit, à la fin de la session, de nommer autant de commis aux enrôlements qu'il sera nécessaire, pour enrôler les bills passés. L'ouvrage que ces telles nominations seront faites avec le consentement de l'Orateur et du comité aux enrôlements.

Sur motion, la dite résolution a été adoptée.

M. Alexander a présenté les résolutions suivantes :

Il est résolu, &c, que nos Sénateurs et Représentans au Congrès sont par la présente requis de faire tous leurs efforts pour faire établir une poste faisant service trois fois par semaine, de Harrisonburg, dans la paroisse de Catahoula, via le siége de justice de la paroisse de Winn, à Natchitoches, dans la paroisse de Natchitoches.

Il est de plus résolu, &c, Que le Gouverneur est autorisé à transmettre une copie de ces résolutions à nos Représentans et Sénateurs au Congrès.

Sur motion, après dispense des règles, les dites résolutions ont été adoptées.

Le greffier est chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Terrell a présenté la résolution suivante :

Il est résolu, &c, que Henry L. Douglass, John S. Froch, L. P. Cram, sont et demeurent par la présente, nommés commissaires pour examiner et s'enquérir si le bayou Jones, près de Shreveport, pourrait être fermé de manière à y empêcher le passage de l'eau; et il est de plus résolu, que si les dits commissaires trouvent que cela est praticable, ils sont autorisés à prendre possession du bateau et cachots, appartenant à l'Etat, qui sont maintenant dans la Rivière Rouge, et de fermer le dit bayou Jones.

Sur motion, après dispense des règles, les dites résolutions ont été adoptées.

Le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Hough a présenté la résolution suivante :

Préambule et résolutions, invitant nos Sénateurs et Représentans du Congrès à obtenir une donation de terres à l'usage de l'académie de Pine Grove, dans la paroisse Caldwell, dans l'Etat de la Louisiane.

Attendu que, le 2 mai 1839, Daniel W. Coxe, de la ville de Philadelphie, a accordé et donné au Président, Directeurs, Administrateurs, ou toute autre autorité légale ayant la direction de l'Académie de Pine Grove dans l'Etat de la Louisiane, quatre mille arpents de terre situées dans la dite paroisse de Caldwell, à l'usage de la dite Académie, par acte de notaire passé devant Lewis L. Lanez, juge de paroisse de la paroisse d'Ouachita, dans le dit Etat, laquelle terre a été acceptée formellement par le Président de la dite Académie, ainsi qu'on le verra par une copie certifiée du dit acte ci-annexée, et le 7 de janvier 1839, Henry M. Hyms, Robert Cherry et James McCoy, par acte notarié passé par devant Wm. P. Snow, juge de paroisse de la paroisse Caldwell, ont accordé à la dite Académie 40 arpents de terre, sur laquelle la dite Académie est maintenant située, lequel don a été dûment accepté par les autorités, constituées de la dite Académie, ainsi qu'on le verra en se référant à une copie du dit acte ci-annexée, les dits donateurs ayant obtenu leurs titres aux terres sous le Chevalier de Maison Rouge, lesquelles terres sont connues sous le nom de "Concession de Maison Rouge." Les dits donateurs, garantissent le titre aux terres accordées, seulement contre leurs titres, et de ceux de leurs héritiers ou agents.

Et attendu que, par une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, le titre du dit Maison Rouge à la dite concession, a été déclaré nul et invalide; et le titre est maintenant au Gouvernement des Etats-Unis, et la dite Académie, en conséquence, est dépourvue de titres aux dites terres. Les dites terres sont situées dans un pays élevé et couvert de pins, et aucune portion d'elle ne sont soumises aux dispositions du bill de Harmonson, relatif aux terres marécageuses.

Et attendu qu'à moins que le titre aux dites terres ne soit confirmé, au bénéfice de la dite Académie, tout individu pourra s'y établir et l'avoir en sa possession.

En conséquence, Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, que nos Sénateurs sont invités et nos Représentans requis de faire tous leurs efforts pour obtenir du Congrès des Etats-Unis, une concession des terres décrites dans les actes annexés, ou la même quantité d'autres terres dans la paroisse de Claiborne, à l'usage de la dite Académie.

Il est de plus résolu, &c, que le Gouverneur de l'Etat est autorisé à transmettre à chacun de nos Sénateurs et Représentans au Congrès une copie de ces résolutions, préambule et documents ci-annexés, le plus tôt possible.

Sur motion, après dispense des règles, les dites résolutions ont été adoptées.

Le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Leeds, de la part du comité de commerce, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé "acte supplémentaire à l'acte intitulé 'acte pour nommer des peseurs de coton, foin, &c, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et Jefferson, approuvé le 24 mars 1827, et le 29 mars 1839, rapporte par substitut du même titre.

Le même membre de la part du même comité, auquel avait été référé un

Acte concernant les maîtres du port de la Nlle-Orléans, rapporte par substitut intitulé :

Acte relatif aux maîtres du port de la Nouvelle Orléans.

M. Connely, de la part du comité d'améliorations intérieures auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour l'amélioration du bayou Lafourche, et demandant une allocation de $5,000, rapporte par substitut intitulé :

Acte pour l'amélioration du bayou Lafourche.

Sur motion, référé au comité général.

M. Parham, de la part du comité de finances auquel avait été référée la pétition de W. Hampton, rapporte par substitut intitulé ;

Acte pour venir au secours de W. Hampton.

M. Richardson au nom du comité des terres publiques auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour organiser des districts d'arpentage dans l'Etat de la Louisiane, le rapporte à la Chambre sans amendement.

M. Williamson, de la part du comité de milice, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour abroger un acte intitulé : acte pour encourager les corps de volontaires de la 1re division de la milice de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 7 mars 1845, le rapporte à la Chambre sans amendement.

M. Cury, au nom du comité judiciaire, auquel avaient été référés les bills suivants :

Acte pour incorporer la Compagnie du Bassin et Canal Lafayette;

Acte relatif aux hypothèques légales et autres;

Acte pour pourvoir à la nomination d'un interprète des langues française, allemande et espagnole, pour la 1re cour de district de la paroisse d'Orléans, a fait un rapport défavorable aux dits bills.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour empêcher l'obstruction à la navigation de la baie de l'Atchafalaya et les cours d'eau qui s'y jettent, le rapporte sans amendement.

Le même membre au nom du même comité auquel avaient été référés les bills intitulés :

Acte relatif à la nomination d'estimateurs dans des cas de saisie;

Acte pour amender l'article 3282 du Code Civil, rapporte les dits bills avec amendements.

Le même membre de la part du même comité auquel avait été référé le mémoire des citoyens de la paroisse Vermillion, rapporte par bill intitulé :

Acte pour abroger un acte, prescrivant la manière de faire des avis judiciaires, et de publier les délibérations du jury de police dans et pour la paroisse de Vermillion, approuvé le 21 mars '50.

Le même membre au nom du même comité, auquel le bill suivant avait été référé :

Acte relatif aux causes criminelles, rapporte par substitut de même titre.

Le même membre au nom du même comité auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour venir au secours de Chs P. Cox et Sophia M. Cox, sa femme, habitans de la paroisse de Franklin, Louisiane, rapporte par substitut intitulé :

Acte pour donner pouvoir à Chs. P. Cox et Sophia M. Cox, d'adopter Laura Sophia Perkins, comme leur fille, et de lui donner leur nom.

M. Curry de la part du comité spécial auquel les bills suivants du Sénat avaient été référés :

Acte relatif au régistre par feu John Mc Donogh à l'Etat de la Louisiane;

Résolution conjointe au sujet du testament de John McDonogh, et approuvant la conduite de l'avocat général, y a fait un rapport défavorable au nom de la majorité, et M. Parham au nom de la minorité y a fait un rapport favorable.

Les susdits bills ont ensuite été mis à l'ordre du jour pour lundi.

Les membres suivants ont donné avis qu'ils présenteraient les bills suivants :

M. Devergès—Acte relatif aux constables et députés-constables des juges de paix de la ville de la Nouvelle-Orléans;

M. Powell—Acte pour venir au secours des citoyens des 21 et 5e districts de juris dans la paroisse Ascension.

M. Dewees—Acte pour parfaire et confirmer les titres des acquéreurs de propriétés vendues par shérifs, collecteurs de taxes et autres, pour non paiement de taxes d'Etat;

M. Théard—Acte pour pourvoir à l'incorporation, avec la ville de la Nouvelle-Orléans, de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, lesquels, après dispense des règles, ont subi leurs différentes lectures et ont passé avec leurs titres.

M. Lathrop — Acte pour empêcher le Conseil de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette de contracter des dettes.

M. Lathrop—Acte pour abroger un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la ville, et des dettes des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 21 mars 1850.

M. Théard — Acte pour autoriser Charles Baumback et sa femme Elizabeth Grehen, de la ville de la Nouvelle Orléans, à adopter John Charles, orphelin élevé par eux, et à changer son nom en celui de John Charles Baumback.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, qui, après dispense des règles, ont subi leur 1re et 2de lectures et ont été référés comme suit :

M. Price—Acte relatif aux créanciers qui ont obtenu des jugements contre des individus qui ont fait un abandon de leurs propriétés au bénéfice de leurs créanciers.

Référé au comité judiciaire.

M. Lathrop—Acte relatif à la bibliothèque du Lycée et à la salle du Conseil de la Seconde Municipalité, dans la ville de la Nlle Orléans.

Référé au comité judiciaire.

M. Lathrop—Acte pour changer l'époque des Cours de paroisse d'Est et Ouest Bâton Rouge.

Référé au comité judiciaire.

M. Edwards—Acte pour incorporer la ville de Madisonville.

Référé au comité judiciaire.

M. Lathrop—Acte pour fixer le domicile des bébés.

Référé au comité judiciaire.

M. Philips — Acte accordant des pouvoirs additionnels aux jurys de police, à l'effet de pourvoir aux dépenses des poursuites criminelles.

Référé au comité de finances.

M. Théard—Acte pour allouer une certaine somme d'argent à l'effet de payer des mandats de jurys émis dans la 1re Cour de District de la paroisse d'Orléans.

Référé au comité général.

M. Devergès—Acte relatif aux constables et députés-constables des juges de paix de la Ville de la Nlle-Orléans.

Référé au comité judiciaire.

M. Augustin—Acte pour changer l'époque des élections d'officiers de paroisse dans la paroisse d'Orléans.

Référé au comité des affaires de paroisses.

M. Lathrop—Acte pour pourvoir plus efficacement au gouvernement de la maison de refuge pour les jeunes criminels et les jeunes vagabonds.

Référé au comité judiciaire.

M. Terrell—Acte pour venir au secours de Chs. S. Leckie, de la paroisse de Rapides.

Référé au comité judiciaire.

M. Meehan—Acte pour procurer une carte de la Nlle-Orléans en 3 volumes.

Référé à la délégation de la Nlle-Orléans,

M. Weisheimer—Acte pour autoriser la construction d'un canal, du fleuve Mississipi au bayou Bienvenu, de manière à joindre le dit fleuve au lac Borgne, et pour construire un chemin de chaque côté du dit canal.

Référé à la délégation de la Nlle-Orléans.

M. Barrow—Acte pour amender un acte intitulé "acte accordant à H. B. Favrot le privilége de tenir un bac sur le Mississipi, à la ville de Bâton-Rouge, approuvé le 29 mars 1840.

Référé à la délégation d'Est et Ouest Bâton-Rouge.

M. Augustin—Acte pour autoriser les administrateurs de l'église catholique de St-Louis dans la Nouvelle-Orléans à vendre certaines propriétés appartenant à la dite corporation.

La Chambre a ensuite passé au bill intitulé :

Acte pour répartir l'Etat en Districts Congressionels.

Sur motion, le dit bill a été mis à l'ordre du jour pour mercredi, le 10, immédiatement après les affaires du matin.

Par un message du Sénat, par son secrétaire M. Walton, la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre :

Acte pour empêcher les Conseils de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette de contracter des dettes.

Acte pour abroger un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la ville, et des dettes des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 21 mars 1850.

Par un message du Gouverneur par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé le bill suivant intitulé :

Acte pour limiter et fixer l'époque des sessions de la Cour de District dans les paroisses de Claiborne et Bienville, dans le 17me District judiciaire.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général, pour prendre en considération les bills suivants :

Acte pour venir au secours de W. H. Williams;

Et le bill du Sénat, intitulé :

Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandrie.

M. Connelly au fauteuil. Après quelques instans, le comité s'est levé et a rapporté qu'il avait rejeté le bill intitulé :

Acte pour venir au secours de W. H. Williams; et qu'il avait adopté le bill du Sénat, intitulé :

Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandrie, avec les amendements faits par le comité d'améliorations internes.

Sur motion, le rapport du comité a été adopté.

Sur la motion d'ajourner, MM. Phillips et Connelly ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Arceneaux, Augustin, Castillo, Connelly, Couvillion, Cole, Devergès, Dewees, Flemming, Johnston, Livingston, McCutchen, Mire, Price, Ronquillo, Story, Weisheimer et White 18 membres ont voté affirmativement. Et que :

MM. Alexander, Bartlett, Barrow, Berry, Blocksom, Chaplin, Carr, Campbell, Commandeur, Curry, Day, Dalferès, Deslondes, Edwards, Foucher, Grayson, Heard, Hopkins de la Pointe Coupée, Hough, Hughes, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lewis, Lumsden, Meehan, Morgan, Moss, Munday, Payne, Peck, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Pujo, Richardson, Robin, Rogers, Ryan, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Simpson, Summers, Terrell, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Waterman et Williamson—51 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite motion a été perdue.

La Chambre a passé ensuite au bill intitulé :

Acte pour venir au secours de W. H. Williams.

Sur la motion de déposer le dit bill sur le bureau, MM. Sever et Payne ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait il a paru que :

MM. Arceneaux, Barilleau, Barrow, Chapman, Commandeur, Connelly, Dalferès, Dewees, Fleming, Lewis, Livingston, Mire, Morgan, Mose, Peck, Price, Prescott, Pujo, Ryan, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn et White—22 membres ont voté négativement; et que

MM. Alexander, Augustin, Bartlett, Berry, Blocksom, Chaplin, Castillo, Carr, Campbell, Couvillion, Curry, Day, Devergès, Deslondes, Decoux, Edwards, Foucher, Grayson, Heard, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Leeds, Lumsden, Meehan, Munday, Payne, Phillips, Powell, Pugh, Richardson, Robin, Rogers, Ronquillo, Scarborough, Smart, Selby, Simpson, Story, Terrell, Waterman, Weisheimer et Williamson—42 membres ont voté affirmativement.

En conséquence, le dit bill a été déposé sur le bureau.

La Chambre a passé ensuite au bill du Sénat intitulé :

Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandrie.

Sur la motion de M Richardson de déposer le dit bill sur le bureau, MM. Richardson et Day ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Augustin, Barilleau, Castillo, Chapman, Day, Lagroue, McCutchen, Mire, Morgan, Richardson, Robin et Story—12 membres ont voté affirmativement. Et que :

MM. Alexander, Arceneaux, Bartlett, Barrow, Berry, Chaplin, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Couvillon, Curry, Dalferès, Devergès, Dewees, Deslondes, Decoux, Edwards, Fleming, Grayson, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Hough, Hughes, Lathrop, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, Meehan, Moss, Munday, Payne, Peck, Price, Prescott, Phillips, Powell, Pugh, Pujo, Rogers, Ronquillo, Ryan, Smart, Sever, Simpson, Summers, Terrell, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn, Waterman, Weisheimer, Williamson et White—53 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite motion a été perdue.

Sur motion, les différentes lectures ont passé ; et après dispense des règles, la Chambre a donné son concours au dit bill, avec amendements.

Le greffier est chargé d'informer le Sénat du concours de la Chambre et de requérir celui du Sénat aux amendements de la Chambre.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée jusqu'à demain à 10 heures du matin.

VENDREDI, 5 mars 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

L'appel nominal ayant été fait, 76 membres sont présents.

Congé est accordé à M. Damouchel.

La Chambre s'est dispensée de la lecture du journal.

M. Livingston a présenté la résolution suivante :

Il est résolu &c ; Que nos Sénateurs et Représentans au Congrès sont requis de faire tous leurs efforts pour obtenir l'établissement d'une route postale, à partir de Winsborough, dans la paroisse de Franklin, de manière à intersecter la route de poste du Lac Providence à Bastrop au bureau de poste de Morehouse, au bureau de Point Jefferson dans la dite paroisse; et qu'un bureau de poste soit établi au magasin de Wm A. Williams; et que le Gouverneur de l'Etat est requis de transmettre une copie de ces résolutions à nos Sénateurs et Représentans au Congrès, le plus tôt possible.

Sur motion, après dispense des règles les dites résolutions ont été adoptées.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

M. McCutchen a présenté une série de résolutions, passées à une assemblée d'artisans, tenue à Baton-Rouge.

Sur motion, déposée sur le bureau, sujette à appel.

M. McCutchen a demandé et a obtenu permission de retirer le bill intitulé :

Acte pour venir au secours de Wm H. Williams.

M. Phillips a présenté la résolution suivante, que le tiré sur le bureau jusqu'à demain.

Résolu, qu'à partir de lundi, le 8 octobre, aucuns mémoires ou pétitions ne seront reçus, à moins qu'ils n'aient été rapportés, à moins que de sujets référés devant la Chambre relatifs à la constitution de la Chambre.

M. Munday a présenté la résolution suivante :

Résolu, que cette Chambre se réunira à 9 heures A. M. pendant le reste de sa session pour accélérer ses affaires.

Sur motion, adoptée.

M. Price a présenté la pétition de C. G. Oechmichen, demandant du secours;

Référée au comité des réclamations.

M. Théard, au nom du comité d'enrôlements, rapporte dûment enrôlés les bills suivants :

Acte pour incorporer la ville de Clinton, dans la paroisse d'Est Feliciana, La;

Acte relatif à l'intérêt sur des dettes dues;

Acte pour pourvoir à un constable additionnel, dans la paroisse de Jefferson,

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire public additionnel, dans et pour la paroisse de Franklin;

Acte pour pourvoir à un juge de paix additionnel, dans la paroisse de Jefferson;

Acte supplémentaire à un acte intitulé : Acte pour amender un acte pour incorporer la ville de St-Martinville, approuvé le 17 février 1852.

Acte pour donner le pouvoir au jury de police de la paroisse de Catahoula, de construire des levées dans ses limites.

Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour l'établissement d'une route postale depuis l'embouchure de la Rivière Rouge jusqu'au Bac de Barr, sur la Rivière Sabine;

Acte pour empêcher les conseils de la Nouvelle-Orléans et Lafayette de contracter des dettes;

Acte pour abroger un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la ville et des dettes des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 20 mars 1850.

L'orateur ayant signé les dits bills, le greffier est chargé d'y requérir la signature du président du Sénat.

M. Parham, au nom du comité de finances, a présenté le bill suivant :

Acte pour prescrire la manière de disposer des terres saisies pour taxes.

Sur motion, la Chambre en a ordonné l'impression.

M. Williamson, au nom du comité de milice a rapporté le bill suivant, intitulé :

Acte accordant des pensions aux vétérans de 1814 et 15;

Référé au comité général.

M. Curry, de la part du comité judiciaire, auquel avaient été référés les bills suivants, intitulés :

Acte pour amender un acte intitulé : Acte relatif aux divorces, approuvé le 19 mars 1850;

Acte pour fondre la charge de recorder, en celle de greffiers des cours de districts.

Acte pour amender un acte intitulé : Acte relatif aux avis de ventes de shérifs, approuvé le 21 mars 1850; a fait un rapport défavorable aux dits bills.

Le même membre au nom du même comité, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour amender l'article 375 du Code de Procédure, le rapporte à la Chambre sans amendements.

Le même membre au nom du même comité, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte pour pourvoir à l'amélioration du Canal des Attakapas, rapporte par la résolution suivante :

Résolu, Que l'ingénieur de l'Etat, ou en cas que cette charge soit abolie, telle personne que désignera le Gouverneur, est requis d'examiner le Canal des Attakapas, dans la paroisse d'Assomption, et de faire un rapport à la Législature prochaine ;

1o Sur l'opportunité d'améliorer le dit canal et sur le bien qui en résultera aux contrées environnantes.

2o Sur les améliorations nécessaires pour rendre le dit canal navigable avec un relevé du coût des dites améliorations.

Le même membre au nom du même comité, auquel avait été référé le mémoire de Wm Pratt, a demandé à être déchargé de toute considération ultérieure.

M. Selby au nom du même comité, auquel avait été référé le bill intitulé :

Acte concernant les loyers; rapporte par substitut au titre suivant :

Acte autorisant les plaideurs à donner garantie dans des cas de saisie.

M. Price de la part du même comité, auquel avait été référé le bill du Sénat, intitulé ;

Acte relatif à la découverte des propriétés, droits et effets de débiteurs sous jugements; le rapporte avec un amendement.

M. Harang, au nom du comité des réclamations, auquel avait été référé le bill intitulé ;

Acte pour venir au secours de J. B. Hébert le rapporte et demande qu'il soit référé au comité de finance.

M. Lumsden, au nom du comité sur l'impression, auquel avait été référé la pétition de J. Bayon; y fait un rapport défavorable.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général, pour prendre en considération les bills suivants :

Acte pour venir au secours de W. H. Williams;

Et le bill du Sénat, intitulé :

Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge, à Alexandrie.

La Chambre passe alors au bill intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour incorporer la ville de Vernon, approuvé le 21 mars 1850.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a subi ses différentes lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

Par un message du Sénat, par M. Walton son secrétaire, la Chambre est informée que le Président du Sénat avait signé les bills suivants de la Chambre :

Acte pour empêcher les Conseils de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette de contracter des dettes;

Acte pour abroger un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la ville, et les dettes des différentes municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 21 mars 1850;

Acte pour amender l'article 1139 du Code de Procédure;

Acte pour venir au secours de J. K. Gorman;

Acte relatif à la prescription;

Acte pour venir au secours de Joseph Ferdinand d'Hébécourt.

M. Moreau, au nom du comité d'enrôlements, rapporte qu'il a soumis à l'approbation du Gouverneur les susdits bills.

Par le même message, la signature de l'Orateur est requise aux bills enrôlés du Sénat, intitulés ;

Acte pour pourvoir à l'expropriation de terres à l'usage de chemins de fer et autres travaux d'une utilité publique.

Par le même message, le concours de la Chambre est requis aux bills suivants, intitulés :

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour régler la manière de faire des ventes judiciaires, approuvé le 27 février 1852.

Acte pour amender un acte intitulé : Acte pour incorporer la Société d'écoles pour filles, d'Iberville, approuvé le 16 mars 1842.

Acte pour exempter du paiement de taxes de paroisse, la ville de Jackson, dans la paroisse d'Est-Féliciana.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat aux bills suivants de la Chambre :

Acte autorisant un échange entre les juges du 13me et 15me Districts judiciaires, sous certaines restrictions;

Résolution conjointe au sujet de la route de bateaux à vapeur portant la poste de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets;

Acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de la Rivière Rouge à Grand Point, sur le Bayou Pierre.

Résolution relative à une poste hebdomadaire depuis Harrisonburg, via le siége de justice de la paroisse de Winn, jusqu'à la ville de Natchitoches;

Résolution relative à l'Académie de Pine Grove, dans la paroisse de Caldwell, Etat de la Louisiane;

Acte autorisant Charles Baumbach, et sa femme Elizabeth Grehen, de la ville de la Nouvelle-Orléans, à adopter John Charles, orphelin élevé par eux, et à changer son nom en celui de John Charles Baumbach;

Acte relatif à l'asile des aliénés.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat aux amendements de la Chambre au bill intitulé :

Acte pour améliorer les chûtes de la Rivière Rouge à Alexandrie.

Par le même message la Chambre est informée du concours du Sénat à la résolution pour fermer le bayou Jones, près de Shreveport avec amendements, auxquels le Sénat demande le concours de la Chambre.

Par le même message la Chambre est informée que le Sénat avait refusé son concours au bill intitulé :

Acte pour annexer une portion de la paroisse de Carroll à la paroisse de Franklin.

Par un message du Gouverneur, par son secrétaire M. Carrigan, la Chambre est informée qu'il avait signé et approuvé les bills intitulés :

Acte pour abroger un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la ville et des dettes des différentes municipalités de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 20 mars 1850;

Acte pour empêcher les conseils de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, de contracter des dettes;

Acte pour venir au secours de J. K. Gorman;

Acte pour amender l'article 1138 du Code de Procédure;

Acte relatif à la prescription;

Acte pour venir au secours de Joseph Ferdinand D'Hébécourt.

Les membres suivants ont présenté les bills suivants, qui, après dispense des règles ont été référés à leurs comités respectifs :

M. Sever—Acte pour abroger un acte intitulé : acte autorisant les jurés à atténuer leurs verdicts dans des procès d'affaires criminelles qui entraînent la peine de mort, et de modifier la punition, dans ces cas, aux travaux forcés, pour la vie au pénitentiaire d'Etat, approuvé le 29 mai 1846.

Référé au comité judiciaire.

M. Dewees—Acte pour parfaire et confirmer les titres des acquéreurs de propriétés vendues à l'encan par shérifs, collecteurs de taxes d'Etat et autres, pour non paiement de taxes d'Etat.

Référé au comité judiciaire.

M. Théard—Acte pour pourvoir à l'incorporation à la ville de la Nouvelle Orléans, de toute cette portion de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du Mississipi.

Référé à la délégation de la Nouvelle-Orléans et Alger.

M. Terrell—Acte pour porter à 100 le nombre de jurés dans la paroisse de Caddo, au lieu de 4[illegible].

Référé au comité judiciaire.

Message du Sénat.

La Chambre passe ensuite aux bills suivants du Sénat :

Acte pour amender un acte intitulé : acte pour autoriser l'achat du Digeste de Martin, et le Digeste et l'index de Deslix, approuvé le 7 mars 1843.

Référé au comité général.

Acte pour légaliser la taxe de $25,000, imposée le 21 décembre 1851, par le jury de police de la Pointe-Coupée;

Référé au comité de finance.

Acte faisant des allocations pour payer les frais de certains procès dans la paroisse de Madison;

Référé au comité de finance.

Acte pour autoriser l'amélioration du Cross Bayou et des lacs &c, qui le joignent.

Référé au comité d'améliorations internes.

Acte pour venir au secours de J. et R. Tillotson; Référé au comité de finance.

Acte pour venir au secours de Henry O. Mc Enery, régistre du Bureau des terres à Monroe;

Référé au comité de finance.

Acte pour venir au secours du Dr. Chs H. Wagner; Référé au comité des réclamations.

Acte pour venir au secours de Thomas Laceix; Référé au comité des réclamations.

Acte pour venir au secours de Henry Kean; Référé au comité des réclamations.

Acte pour améliorer la Fausse Rivière;

Référé au comité des améliorations internes;

Acte pour venir au secours d'Alexandre Pumter, vétéran de 1814 et 15;

Référé au comité de milice.

Acte pour autoriser et requérir le Trésorier de l'Etat à collecter du Gouvernement Général certaines sommes dues pour la vente de terres marécageuses.

Référé au comité des terres publiques.

Acte pour venir au secours de S. W. Dorcey;

Référé au comité de finance.

Acte pour étendre les dispositions d'un acte intitulé "acte pour étendre un acte pour incorporer les habitans d'une portion de Lafourche Interne sous la dénomination de la Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de Ste-Marie, approuvé le 25 mars 1831;

Référé au comité judiciaire.

Acte pour émanciper Robert H. Doherty, et sa femme Sarah A. Smith.

Référé au comité judiciaire.

Acte relatif aux cautionnements dans certains cas; Référé au comité judiciaire.

Acte pour venir au secours de Daniel Clark, de la paroisse de Rapides;

Référé au comité de finance.

Acte pour venir au secours de Perry F. Thompson et autres;

Référé au comité de finance.

Acte pour venir au secours de Augustin Dufour; Référé au comité général.

Acte pour venir au secours de D. M. Pritchard, shérif de la paroisse de Catahoula;

Référé au comité de finance.

Résolution conjointe invitant l'Ingénieur d'Etat à faire certains travaux;

Référé au comité d'améliorations internes.

La Chambre passe ensuite aux amendements du Sénat aux bills suivants de la Chambre :

Résolution conjointe invitant nos Représentans au Congrès de faire tous leurs efforts pour faire enlever certaines obstructions à la navigation du bayou Lafourche.

Acte pour changer l'époque des sessions des Cours de District du 7me district judiciaire;

Résolution conjointe concernant la bibliothèque de l'Etat.

Sur motion, la Chambre a donné son concours aux dits bills et résolutions, et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe ensuite à la résolution conjointe du Sénat, invitant le Gouverneur à livrer des certificats d'élection à l'honorable J. P. Benjamin, Sénateur élu.

Sur motion, la Chambre y a prêté son concours et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre passe alors au bill intitulé :

Acte pour amender l'article 2,747 du Code Civil en ce qui concerne la paroisse de Rapides, auquel bill le Sénat avait refusé son concours.

Sur motion, le bill a été déposé sur le bureau.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour pourvoir à l'exécution d'esclaves et de personnes de couleur, auquel le Sénat avait refusé son concours.

Sur motion, la Chambre a ordonné qu'un comité de conférence soit nommé.

Sur motion, la Chambre s'est formée en comité général pour prendre en considération plusieurs bills de la Chambre et du Sénat.

M. Sever au fauteuil.

Après quelques instans le comité s'est levé et a rapporté qu'il avait adopté les bills suivants :

Acte pour rembourser aux héritiers d'Eugène Fortier, décédé, une certaine somme d'argent, payée par eux pour taxe d'Etat sur des ventes de propriétés appartenant à la dite succession;

Acte pour venir au secours de Gustave Ducros, de la Nouvelle-Orléans;

Acte pour venir au secours de David F. Fisher, de la paroisse de Natchitoches;

Acte pour venir au secours de J. A. Rotton, ci-devant surintendant d'écoles de la paroisse de Catahoula;

Acte pour faire un règlement avec James A. Mc Hatton, Chs. McHatton et George Ward, de la raison de Mc Hatton, Pratt et Co, ci-devant fermiers du pénitentiaire et maintenant formant la raison de Mc Hatton, Ward et Co, fermiers actuels;

Acte pour venir au secours de W. M. Mercer, de la paroisse de Terrebonne;

Acte pour venir au secours des héritiers de J. E. Bennett;

Acte pour venir au secours de John Brunet, collecteur de taxes d'Etat pour la rive droite de la paroisse d'Orléans;

Acte pour venir au secours de Henry Parish et John Moore Norman, de la paroisse d'Orléans;

Acte pour venir au secours de Samuel Anderson;

Acte pour venir au secours de A. H. Lamon, W. E. Allen, J. Caire, A. D. Harrison, E. D. Harrison et autres;

Acte pour venir au secours de la veuve E. Newman;

Acte pour venir au secours de B. Miles et autres;

Acte pour prendre le recensement des portions des paroisses de Ouachita, Morehouse, Caldwell et Franklin, à l'effet d'en former une nouvelle paroisse sous le nom de paroisse de Richland;

Acte pour l'amélioration du bayou Lafourche;

Et qu'il avait rejeté les bills suivants :

Acte pour venir au secours de James Vignes, collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe-Coupée;

Acte pour venir au secours de W. Braumfield, de la paroisse de Washington;

Acte pour venir au secours de Thomas J. Spear;

Acte pour affecter une certaine somme d'argent au paiement des mandats de juris émis dans la 1re cour de district de la paroisse d'Orléans;

Et qu'il avait adopté, avec amendement, le bill suivant :

Acte pour amender un acte intitulé : acte pour autoriser l'achat du Digeste de Martin, et du digeste et index de Deslix, approuvé le 7 mars 1843;

Et qu'il rapportait le bill du Sénat, intitulé ; Acte pour venir au secours d'Augustus Dufour, sans que le comité en ait disposé.

Sur motion la Chambre a passé à la 2me lecture des bills suivants :

Acte pour venir au secours de Thomas J. Spear;

Acte pour venir au secours de W. Brumfield, de la paroisse de Washington,

Acte pour venir au secours de James Vignes, collecteur de taxes de la paroisse de la Pointe-Coupée.

Sur motion, les susdits bills ont été rejetés.

La Chambre passe ensuite aux bills qui avaient été adoptés par le comité général.

Sur motion, après dispense des règles, les dits bills ont subi leurs différentes lectures et ont passé avec leurs titres.

Sur le passage final du bill intitulé : Acte pour venir au secours de W. Basset, de la paroisse d'Avoyelles, MM. Phillips et Counely ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que :

MM. Ard, Barrow, Berry, Blocksom, Castillo, Chapman, Carr, Campbell, Commandeur, Cole, Curry, Day, Dalferès, Devergès, Dewees, Decoux, Edwards, Flemming, Gardiner, Grayson, Hawthorn, Harang, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Hough, Heard, Johnston, Lagroue, Lambert, Leeds, Lewis, Livingston, Lumsden, McCutchen, Meehan, Mire, Moreau, Morgan, Munday, Parham, Payne, Price, Prescott, Powell, Rivers, Richardson, Robin, Robertson, Ronquillo, Scarborough, Smart, Selby, Sever, Simpson, Summers, Taylor, Terrell, Thompson, de Jackson, Thompson de Ste-Hélène, Vaughn, Waterman, Weisheimer, Williamson et White—64 membres ont voté affirmativement, et que

MM. Alexander, Augustin, Barrilleau, Connely, Lathrop, Looney, Phillips, Pugh, Story et Théard—10 membres ont voté négativement.

En conséquence le dit bill a passé avec son titre;

Le greffier est chargé d'enquérir le concours du Sénat à tous ceux des bills émanés de la Chambre, et d'informer le Sénat du concours de la Chambre à ceux des bills émanés du Sénat.

Deuxième lecture.

La Chambre passe ensuite au bill intitulé :

Acte pour l'amélioration du bayou Lafourche.

La 1re section ayant été lue, M. Smart a présenté l'amendement suivant :

"Et que la somme de $10,000 est et demeure allouée, pour l'amélioration de la rivière Sabine."

Sur motion le dit amendement a été déposé sur le bureau.

M. Carr a présenté l'amendement suivant :

"Pourvu que la somme de 5,000 soit payée du fonds des améliorations internes;

Sur motion, déposé sur le bureau.

Sur la question d'adopter la 1re section, MM. Parham, et — ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que

MM. Bartlett, Barrilleau, Barrow, Castillo, Chapman, Carr, Campbell, Commandeur, Connelly, Curry, Day, Dalferès, Dewees, Decoux, Flemming, Gardiner, Harang, Hopkins, de la Pointe-Coupée, Lathrop, Lagroue, Lambert, Leeds, Lumsden, Meehan, Mire, Moreau, Munday, Payne, Price, Powell, Pugh, Richardson, Robertson, Ronquillo, Sever, Simpson, Story, Summers, Taylor, Terrell, Waterman, Weisheimer, Williamson et White—48 membres ont voté affirmativement.

Et que MM. Alexander, Augustin, Berry, Blocksom, Cole, Edwards, Gardiner, Grayson, Théard, Hough, Lewis, Livingston, Looney, McCutchen, Morgan, Parham, Prescott, Phillips, Rivers, Robin, Rogers, Scarborough, Smart, Selby, Théard, Thompson, de Jackson, Thompson, de Ste-Hélène, Vaughn—28 membres ont voté négativement.

En conséquence, la dite section a été adoptée.

Sur motion, les 2me, 3me et 4me sections ont été adoptées.

Sur motion, après dispense des règles, ledit bill a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y requérir le concours du Sénat.

M. Smart, avec permission, a présenté le bill suivant, intitulé :

Acte pour allouer la somme de $10,000 pour l'amélioration de la Rivière Sabine.

Sur motion, après dispense des règles ledit bill a été référé au comité des améliorations internes.

La Chambre a alors passé à la 2me lecture du bill intitulé :

Acte pour allouer une certaine somme d'argent pour le paiement des mandats de juris émis par la 1re Cour de District, dans la paroisse d'Orléans.

Sur la motion de rejeter le bill, MM. Théard et Rivers ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que,

MM. Bartlett, Barilleau, Barrow, Blocksom, Chapman, Carr, Commandeur, Connelly, Curry, Day, Dalferès, Devergès, Dewees, Decoux, Edwards, Grayson, Heard, Hough, Johnston, Lagroue, Lewis, Livingston, Looney, McCutchen, Mire, Morgan, Munday, Parham, Payne, Prescott, Phillips, Pugh, Rivers, Richardson, Robin, Rogers, Robertson, Scarborough, Smart, Selby, Summers, Taylor, Terrell, Thompson, de Jackson, Vaughn, Williamson et White,—54 membres ont voté affirmativement, et que,

MM. Alexander, Augustin, Campbell, Flemming, Castillo, Hopkins, de Pointe Coupée, Hughes, Lathrop, Lambert, Leeds, Lumsden, Meehan, Price, Powell, Ronquillo, Sever, Simpson, Story, Théard et Weisheimer,—24 membres votent négativement.

En conséquence ledit bill a été rejeté.

M. Summers a donné avis qu'il ferait la motion de reconsidérer mardi prochain.

La Chambre a passé ensuite au bill du Sénat intitulé :

Acte pour amender un acte intitulé: acte pour autoriser l'achat du Digeste de Martin et du Digeste et Index de Deslix, approuvé le 7 mars 1848.

Sur motion ledit bill a été amendé en effaçant 85 et en insérant 84.

Sur motion la Chambre a donné son concours au bill ainsi amendé, et le greffier est chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre a passé alors au bill du Sénat intitulé :

Acte pour venir au secours d'Augustus Dufour.

Sur motion, ledit bill a été référé au comité d'éducation publique.

La Chambre prend alors en considération le bill intitulé :

Acte pour prendre le recensement de portions des paroisses de Ouachita, Morehouse, Caldwell et Franklin, à l'effet d'en former une nouvelle paroisse sous le nom de paroisse de Richland.

Sur motion le bill a été adopté avec amendements.

Sur motion, après dispense des règles ledit bill a passé.

Sur motion le titre a été amendé, en effaçant "Caldwell" et en insérant "Carroll."

Le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

M. Campbell avec permission a présenté le bill suivant intitulé.

Acte supplémentaire à un acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour pourvoir à la direction de ses affaires.

Sur motion, après dispense des règles le dit bill a subi ses différentes lectures et a passé avec son titre.

Le greffier est chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Barilleau, au nom du comité d'enrôlemens, rapporte comme dûment enrolé le bill suivant du Sénat :

Acte pour pourvoir à l'expropriation de terres à l'usage de chemins de fer et autres travaux d'une utilité publique.

L'Orateur l'ayant signé, le greffier est chargé d'y enquérir la signature du Président du Sénat.

La Chambre passe ensuite à la 2de lecture du bill intitulé :

Acte pour venir au secours de Robert Spedden.

Sur motion le dit bill a été adopté.

Sur la motion d'adopter le bill en 3me lecture, MM. Vaughn et Connelly ont demandé l'appel nominal, lequel ayant été fait, il a paru que,

MM. Arceneaux, Augustin, Barlett, Barrow, Berry, Blocksom, Castillo, Chapman, Campbell, Commandeur, Curry, Dalferes, Devergès, Dewees, Decoux, Flemming, Grayson, Harang, Heard, Hopkins, de Pointe Coupée, Hughes, Johnston, Lathrop, Lagroue, Leeds, Livingston, Lumsden, Meehan, Moreau, Morgan, Munday, Payne, Price, Prescott, Phillips, Powell, Robertson, Ronquillo, Scarborough, Sever, Simpson, Story, Summers, Taylor, Terrell, Weisheimer et White,—48 membres votent affirmativement, et que

MM. Barilleau, Carr, Day, Edwards, McCutchen, Mire, Pugh, Richardson, Robin, Rogers, Smart, Thompson, de Jackson, et Vaughn—13 membres ont voté négativement.

En conséquence ledit bill a passé avec son titre, et le greffier a été chargé d'y enquérir le concours du Sénat.

La Chambre passe ensuite aux amendements du Sénat à la résolution conjointe de la Chambre relative à la clôture de Jones Bayou, près de Shreveport.

Sur motion la Chambre a donné son concours aux dits amendements et le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

La Chambre alors a passé au bill du Sénat intitulé :